

Y a-t-il un avenir pour les banques cantonales ?

Près du quart des établissements bancaires helvétiques ont disparu entre 1989 et 1998. Il s'agit dans une très large majorité d'institutions régionales de petite taille. Ce n'est pas un hasard : les banques cantonales et régionales souffrent de deux handicaps au moins. Tout d'abord, leur taille modeste ne leur permet pas d'exploiter les économies d'échelle (liées à la taille) bien présentes dans le monde de la banque. Il ne s'agit pas ici de justifier la constitution de « méga-banques » telles que celles résultant de quelques fusions récentes ; mais il est largement reconnu qu'en-deçà d'une taille suffisante – supérieure à celle de la plupart des établissements cantonaux – les coûts d'exploitation moyens sont excessifs et qu'il est difficile d'offrir des services de qualité à des prix concurrentiels¹. D'autre part, par définition, les banques cantonales ou régionales sont géographiquement mal diversifiées : leurs risques sont presque exclusivement liés à la fortune de l'économie locale. La concentration des risques dans le marché immobilier, par exemple, a entraîné la disparition de plusieurs établissements régionaux dans le passé récent. Jusqu'il y a peu, ces deux handicaps ont pu partiellement être compensés par l'accès privilégié des banques régionales à l'épargne locale, laquelle représentait des fonds « bon marché » mis à disposition de ces établissements. Cet avantage est en voie de disparition : les déposants se contentent de moins en moins de laisser « dormir » leur épargne sur des comptes peu ou pas rémunérés et y substituent des placements dans des instruments plus sophistiqués mais aussi plus coûteux comme source de fonds pour les banques. Comment assurer la rentabilité des banques régionales et cantonales dans ce contexte ? Et dans le cas des dernières, quelle stratégie adopter pour dégager les marges leur permettant d'assumer leur rôle de soutien à l'économie cantonale ?

Je ne suis pas banquier et je ne peux pas proposer de stratégie gagnante à tous les coups. Mais il est certain que se cramponner au statu quo est une option risquée. Pour survivre et prospérer et donc ne pas être un poids pour les contribuables, voire être un moteur pour l'économie locale, les banques cantonales doivent exploiter toutes les opportunités de partager leurs coûts fixes avec d'autres partenaires ; elles doivent explorer toutes les possibilités de diversifier géographiquement leur portefeuille de risques, que ce soit par extension géographique, en entrant dans des alliances -- même si cela choque ceux qui trouvent que les banques cantonales doivent limiter leur activité aux frontières du canton – , voire même en utilisant des instruments dérivés pour se décharger des risques excessifs qu'elles détiennent ; et elles doivent envisager les partenariats qui leur permettront de rester à l'avant- front de l'innovation et de renforcer leur know-how, seul garant de leur capacité à offrir des services compétitifs aux entreprises du canton.

La nouvelle loi vaudoise soumise au vote du peuple le 23 septembre confirme le rôle cantonal de la BCV, mais elle lui donne aussi les moyens de l'exercer effectivement dans l'esprit du paragraphe précédent. Elle doit être soutenue car elle constitue le meilleur garant d'un rôle actif de soutien à l'économie du canton par la BCV. Le statu quo est une option risquée. Refuser toute ouverture conduira à conserver pour quelque temps encore la BCV de jadis, avec pouvoir de décision indiscutablement situé à Lausanne et plein contrôle par le pouvoir politique. Mais cette attitude frileuse risque fort de conduire au résultat qu'il n'y aura plus rien du tout à décider.

Jean-Pierre Danthine

Professeur à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne

¹ Pour une revue récente de cette problématique, voir J.P. Danthine, « Banking : Is Bigger Really Better ? », in Z. Mikdashi, ed. Financial Intermediation in the 21st Century, Palgrave 2001